

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 9 décembre 2021

Sous la présidence de M. Daniel Guiraud, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Guiraud, Mme Labbé, M. Bouamrane, Mme Azoug, M. Bedreddine, M. Constant, Mme Dellac, M. Blanchet, Mme Thibault, Mme Laroche, M. Monot, Mme Denis, Mme Filhol, Mme Saïd-Anzum, Mme Girardet, M. Molossi, M. Dallier, Mme Lecroq, Mme Maroun, Mme Pietri, M. Bluteau, Mme Paul, Mme Choulet, M. Martin S., Mme Ségura, M. Chabani

ÉTAIENT EXCUSÉS :

Mme Youssouf donnant pouvoir à Mme Azoug
M. Duprey donnant pouvoir à Mme Filhol
M. Sadi donnant pouvoir à Mme Labbé
M. Cranoly donnant pouvoir à Mme Maroun
M. Martin P-Y donnant pouvoir à Mme Paul
Mme Lagarde donnant pouvoir à M. Chabani

ÉTAIENT ABSENTS :

M. Troussel, M. Taïbi, M. Monany



Délibération n° 18-02 du 9 décembre 2021

COMITÉS DÉPARTEMENTAUX SPORTIFS – SUBVENTIONS AU TITRE DU FONCTIONNEMENT ET POUR DES ACTIONS DE FORMATION DES CADRES ET DES DIRIGEANTS – ANNÉE 2021.

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil général n°87-X-11 du 30 octobre 1987 définissant les modalités d'application du critère de répartition des subventions de fonctionnement allouées aux différents comités départementaux de sport,

Vu la délibération du conseil départemental n°2021-VII-24 du 1^{er} juillet 2021 lui donnant délégation,

Sur le rapport du président du conseil départemental,

après en avoir délibéré,

- ALLOUE une subvention de fonctionnement aux comités départementaux sportifs suivants au titre de 2021 :

- | | |
|--|-------------|
| • boxe française | 1 296 euros |
| • cyclisme | 1 525 euros |
| • tir | 1 830 euros |
| • éducation physique et gymnastique volontaire | 1 830 euros |
| • échecs | 1 525 euros |
| • étude et sports sous-marins | 1 830 euros |
| • golf | 1 830 euros |
| • hockey (salle et gazon) | 1 144 euros |



- montagne et escalade 1 830 euros
- spéléologie 1 144 euros
- omnisports des policiers 1 830 euros
- twirling bâton 1 296 euros
- sport universitaire 1 525 euros

- ALLOUE une subvention affectée à la formation des cadres et des dirigeants aux comités départementaux sportifs suivants, au titre de 2021 :

- tir 500 euros
- étude et sport sous-marins 5 000 euros
- twirling bâton 760 euros
- hockey (salle et gazon) 1 000 euros
- spéléologie 500 euros
- omnisports des policiers de Seine-Saint-Denis 500 euros

Pour le président du conseil départemental,
et par délégation,

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.